

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mmes DELAFOSSE Audrey, MATHIEUX Lucie, Mrs BERNARD Pierre- Maurice, BILLOT Lionel, DUMONT LEMARIÉ Sylvain, LÉON Jean-Pierre, MASSONNAT Rodolphe, PAIN Cédric.

Excusés ayant donné procuration :
Mme VANNIER Maëva à Mr BILLOT Lionel
Mr SOLEIL Jacques à Mme AUNEAU Delphine
Mr DUTOUR Fabrice à Mr BERNARD Pierre-Maurice

Absent : Mr BOISTARD Frédéric

Secrétaire de séance : Mr DUMONT LEMARIÉ Sylvain

Compte-rendu du Conseil Municipal

Location logement « 11 bis rue des écoles :

Le conseil municipal décide de louer le logement à Mme MATIFET Priscilla à compter du 3 juillet 2017 pour un loyer mensuel de 421 €. (unanimité)

Remboursement actes d'urbanisme :

Il accepte :

- le principe selon lequel la mise à disposition de service d'instruction du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine aux communes concernées donne lieu à un remboursement des frais de fonctionnement incombant en premier lieu à la Communauté de Commune et répercuté en second lieu à chaque Commune concernée
- le principe du remboursement des frais de fonctionnement à la CCTOVAL proposé (4 386.36 € pour 2017)
- les termes et conditions de la convention

il autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire ainsi que tout avenant futur y afférent. (unanimité)

Modification des horaires de l'agence postale : Afin de faciliter l'accès aux services postaux, le conseil municipal, décide de modifier l'amplitude horaire de l'agence postale à compter du 4 septembre 2017 comme suit :

- lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00
- mardi de 15 h 30 à 18 h 30
- vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 18 h 30 (unanimité)

Surveillance de la cantine : Il décide de modifier le temps de travail de l'adjoint technique contractuel et de le porter à 8.50/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017. (unanimité)

Rythmes scolaires : Vu le résultat de l'enquête faite auprès des parents portant sur la réorganisation du temps scolaire sur quatre jours, Vu la décision du conseil d'école du 8 juin 2017, Vu le décret n° 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le conseil municipal décide de valider cette réorganisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2017-2018 sous condition de l'accord du Directeur d'académie. (9 pour, 1 contre, 2 abstentions).

Le maire,
Delphine AUNEAU.